



vous accompagner

Aujourd'hui, les besoins des familles sont multiples et en constante évolution. La MSA est à l'écoute des attentes de ses adhérents et, pour leur permettre de concilier vie familiale et professionnelle, elle développe des actions innovantes et spécifiques. Par cette démarche, la MSA favorise la dynamique des territoires, propose des solutions de proximité et contribue à la vitalité en milieu rural.

Pour toutes informations sur l'affiliation de votre enfant ou vos droits, rendez-vous sur le site internet de votre MSA ou contactez votre conseiller MSA.

Etre suivie à la maison après la naissance de bébé

■ Le service de retour à domicile



Réf. : 11376-12 - CCMSA - Crédits photos Service Image(s) : Kati Molin - Peter Eckhardt - Catherine Yeulet / iStockphoto.



L'essentiel & plus encore

MSA Ain-Rhône
www.msa01-69.fr



L'essentiel & plus encore



Dans quelques semaines, votre bébé va naître. Après votre accouchement, si vous souhaitez rentrer chez vous plus tôt pour profiter pleinement de votre bébé, vous pouvez bénéficier du **service de retour à domicile**.

Durant cette même période, vous serez contactée par un conseiller MSA qui fera un point avec vous sur vos droits et les offres MSA.

A chaque étape importante de votre vie, la MSA s'engage à vous proposer des services adaptés à vos besoins.

Le service de retour à domicile

Ce service, entièrement pris en charge par votre MSA, vous permet d'être suivie à la maison par une sage femme libérale que vous aurez choisie.

Une fois chez vous, la sage femme vous rend visite et **vous aide dans la réalisation des premiers soins de bébé**. Elle vérifie son état de santé (poids, alimentation, digestion...), évalue son éveil et répond à toutes les questions que vous vous posez sur le quotidien avec votre enfant.

Elle aborde aussi votre état de santé après l'accouchement et vous prescrit les médicaments nécessaires. Elle vous donne aussi des conseils pratiques sur l'aménagement de votre environnement et **vous oriente dans la réorganisation de la vie familiale**.

Votre santé et celle de bébé

Retrouvez sur le site internet de votre MSA toutes les informations détaillées sur les premiers vaccins et examens médicaux indispensables pour vous et votre enfant.

Comment bénéficier de ce service ?

Le lendemain de votre accouchement et avec l'accord de l'équipe médicale, un conseiller de l'Assurance Maladie vous rend visite pour vous proposer l'accompagnement personnalisé à domicile. Après avoir rempli ensemble les formalités administratives, il vous aide à choisir la sage femme libérale qui vous rendra visite chez vous.

Ce service est sans engagement, vous pouvez y renoncer à tout moment sans incidence sur votre prise en charge. Du 1^{er} jour de votre 6^e mois de grossesse jusqu'au 12^e jour après la naissance, tous vos frais médicaux remboursables restent pris en charge à 100 % (dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie).